



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
Département de la Haute-Loire  
-----  
Mairie  
Saint - Pal de Chalencon  
-----



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**MERCREDI 10 AVRIL 2024**

**A 20H00**

**Sont présents :** Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Philippe PETIT, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Raymond POTY, Frédéric CALET ; Claudius CHAPUIS.

**Sont absents excusés :** Chantal ARABEYRE absente a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE ; Marc CHAMBAS absent a donné pouvoir à Gérard LAVAL ; Anaïs DELCROIX absente a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN ; Vahiné DUPIN absente a donné pouvoir à Odile JAFFRE.

Nombre de votants : 15

**Président de Séance :** Pierre BRUN

**Secrétaire de Séance :** Raphaël VARAGNAT

**ORDRE DU JOUR**

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2024.**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Dissolution du CCAS**

Dans les communes de moins de 1500 habitants le CCAS peut être dissous, le budget sera donc intégré dans le budget principal de la commune.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Taux d'imposition 2024**

Pour cette année 2024, la commune a décidé une augmentation des taux d'imposition de 5%. Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 38.95%
- Taxe foncière sur le non bâti : 55.65%
- Taxe d'habitation : 9.97%

**VOTE : 10 POUR, 5 CONTRE**

- **Délibération : Approbation du compte de gestion 2023, Commune**

Le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal.

**VOTE : 11 POUR, 4 ABSTENTIONS**

- **Délibération : Approbation du compte administratif 2023 Commune**

Le compte administratif du budget principal de la commune pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal, Monsieur Pierre BRUN, Maire, ne prenant pas part au vote.

Les résultats cumulés (résultat de l'exercice + report de l'exercice N-1 + Report des restes à réaliser) sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 815 098.62 €

Recettes de fonctionnement : 942 392.18 €

Dépenses d'investissement : 623 301.08 €

Recettes d'investissement : 458 072.78 €

**VOTE : 10 POUR, 4 ABSTENTIONS**

- **Délibération : Approbation du compte de gestion 2023 Station Essence**

Le compte de gestion du budget annexe de la commune « Station Essence » pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Approbation du compte administratif 2023 Station Essence**

Le compte administratif du budget annexe de la commune « Station Essence » pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité, Monsieur Pierre BRUN, Maire, ne prenant pas part au vote.

Dépenses de fonctionnement : 480 838.02 €

Recettes de fonctionnement : 500 681.36 €

Dépenses d'investissement : 19 682.42 €

Recettes d'investissement : 23 534.42 €

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Approbation du compte de gestion 2023 Centre de Vie Cœur du Bourg**

Le compte de gestion du budget annexe de la commune « Centre de Vie Cœur du Bourg » pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal.

**VOTE : 10 POUR, 5 CONTRE**

- **Délibération : Approbation du compte administratif 2023 Centre de Vie Cœur du Bourg**

Le compte administratif du budget annexe de la commune « Centre de Vie Cœur du Bourg » pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal, Monsieur Pierre BRUN, Maire, ne prenant pas part au vote.

Les résultats cumulés (résultat de l'exercice + report de l'exercice N-1 + Report des restes à réaliser) sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 185 299.37€

Recettes de fonctionnement : 45 746.15 €

Dépenses d'investissement : 772 083.21 €

Recettes d'investissement : 1 044 483.89€

**VOTE : 9 POUR, 5 CONTRE**

- **Délibération : Approbation du compte de gestion 2023 CCAS**

Le compte de gestion du budget annexe de la commune « CCAS » pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Approbation du compte administratif 2023 CCAS**

Le compte administratif du budget annexe de la commune « CCAS » pour l'année 2023 est présenté au Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité, Monsieur Pierre BRUN, Maire, ne prenant pas part au vote.

Dépenses de fonctionnement : 6 690.53 €

Recettes de fonctionnement : 1 298.62 €

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget Commune après le vote du compte administratif.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune d'un montant de 127 293.56 € :

En recettes de la section d'investissement (R1068) pour 121 901.65 € (127 293.56 € - 5391.91€ (résultat du CCAS).

La section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de 53 408.59€ qui est reporté sur l'année 2024 en dépenses d'investissement.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget Station Essence après le vote du compte administratif.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe de la Commune « Station Essence » d'un montant de 19 843.34 € en recettes de fonctionnement.

La section investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 3 852€ qui est reporté en recettes d'investissement.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget Centre de Vie Cœur Du Bourg après le vote du compte administratif.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe Centre de Vie Cœur du Bourg de la Commune d'un montant total de 139 553.22 € en totalité en dépenses de la section de fonctionnement.

La section investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 272 400.68 € qui est reporté en recettes d'investissement.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Vote du budget Primitif 2024 Commune**

Le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2024 est présenté au Conseil Municipal.

- fonctionnement : . **Dépenses : 992 757 €** . **Recettes : 992 757 €**

- investissement : . **Dépenses : 1 117 425.30 €** . **Recettes : 1 117 425.30 €**

**VOTE : 10 POUR, 5 ABSTENTIONS**

- **Délibération : Vote du budget Primitif 2024 Station Essence**

Le budget primitif du budget annexe de la commune « Station Essence » pour l'année 2024 est présenté au Conseil Municipal.

- fonctionnement : . **Dépenses : 554 400 €** . **Recettes : 554 400 €**

- investissement : . **Dépenses : 13 252 €** . **Recettes : 13 252 €**

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Vote du budget Primitif 2024 Centre de Vie Cœur du Bourg**

Le budget primitif du budget annexe de la commune « Centre de Vie Cœur du Bourg » pour l'année 2024 est présenté au Conseil Municipal.

- fonctionnement : . **Dépenses : 260 000 €** . **Recettes : 260 000 €**  
- investissement : . **Dépenses : 612 795.83 €** . **Recettes : 612 795.83 €**

**VOTE : 10 POUR, 5 CONTRE**

- **Délibération : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Commune.**

En raison du passage en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à sa mise en application. La nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % pour la section de fonctionnement et 7,5% pour la section d'investissement.

**VOTE : 15 POUR**

- **Délibération : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Centre de Vie Cœur du Bourg.**

En raison du passage en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à sa mise en application. La nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % pour la section de fonctionnement et 7,5 % pour la section d'investissement.

**VOTE : 15 POUR**

- **Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43).**

La commune de Saint-Pal-de-Chalencon renouvèle son adhésion au groupement de commandes pour cette année 2024.

**VOTE : 15 POUR**

- **Subventions aux associations**

Les associations avaient été amenées à remplir un dossier pour la demande de subventions.

Les subventions attribuées par le Conseil Municipal pour les associations ayant répondu sont :

Amicale des sapeurs-pompiers : 1 700 €, Amicale donneurs de sang : 150€, Amicale anciens sapeurs-pompiers 200 €, Les Amis de Saint-Pal : 1500 €, Fanfare Municipale : 700 €, OGEC : 30 100 €. L'association « Les Petits Saint-Palous » ont fait une demande qui sera traitée lors du prochain conseil municipal.

**VOTE : 15 POUR**